

Le Bulletin du Sycodec



Le tri du bac jaune

*13 avril 2013
Distribution de compost*



*Les déchèteries du
Sycodec*

Au sommaire ...

En bref	Page 2
Le tri du bac jaune	Page 3-4
Les reports de collecte 2013	Page 5
Les déchèteries du Sycodec	Page 6

Édito

Avec la réforme des collectivités, de nombreux projets étaient en attente. Le nouveau schéma intercommunal est désormais connu. La nouvelle carte des communes composant le Sycodec est redessinée, nous pouvons dès à présent nous tourner vers l'avenir et continuer nos investissements.

Une mise aux normes de nos déchèteries est nécessaire, il convient d'améliorer la sécurité et l'information des usagers. Conformément à la nouvelle réglementation, des barrières seront installées devant les bennes et la signalétique en haut et bas de quai renforcée.

Le tri des déchets d'équipements électriques et électroniques sera également mis en place d'ici la fin de l'année. Pour répondre à une affluence plus importante, des travaux d'agrandissement sur les déchèteries de Pontfaverger et Hermonville sont programmés fin d'année 2013 ou début 2014.

Autres projets : le financement des apports des professionnels en déchèterie, qui représentent à ce jour 22 % des volumes de déchets. Une tarification spécifique sera mise en place. Les professionnels concernés seront contactés par nos services.

Nous poursuivons également le renouvellement de notre parc de véhicules de collecte, après avoir remplacé deux camions en 2012 par autofinancement, deux autres (un camion de tri et une benne à ordures) seront achetés en 2013 dans les mêmes conditions.

La réussite de tous ces projets mis en place par notre Syndicat dans un souci d'optimisation, repose sur l'implication de chacun. Depuis 2001, vous répondez présents au tri comme le prouve les chiffres de la collecte sélective, et cette année encore, la contribution financière demandée aux Communautés de Communes s'élèvera à 83 € par habitant et reste inchangée depuis 2008.

Une nouvelle fois, une distribution de compost sera organisée le samedi 13 avril de 9h à 12h au centre d'exploitation de Cernay-les-Reims. Venez Nombreux !

En vous souhaitant bon tri !

Alain TOULLEC



Précision sur les chiffres du bulletin n°25

Dans notre précédente édition, nous avons choisi d'illustrer les tonnages collectés en 2011 par des "équivalents" en déchets recyclés. Nous vous précisons qu'il ne s'agit pas de quantité d'emballages exactes mais bien d'estimations, données à titre indicatif.

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le site www.ecoemballages.fr

Un point sur la réforme des collectivités

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de CERNAY-LES-REIMS, CHAMPFLEURY, PUISIEULX, PRUNAY, SAINT LEONARD, SILLERY, TAISSY, TROIS-PUITS et VILLERS-AUX-NOEUDS ont rejoint REIMS METROPOLE.

Des changements sont-ils à prévoir ?

Non jusqu'au 31 décembre 2013, date jusqu'à laquelle le Sycodec et Reims Métropole ont signé une convention pour assurer la continuité du service.



Animations sur le tri et le recyclage

Dans le cadre de notre programme de sensibilisation, nous proposons des animations sur le tri et le recyclage des déchets pour les écoles maternelles et élémentaires, les centres de loisirs et les associations. Pour plus d'informations,



contactez notre animatrice au 03 26 05 40 78.

Horaires des déchèteries

Quelques précisions sur les horaires de déchèterie :

1. **L'heure limite d'accès aux déchèteries est fixée à 17h45 ;**
2. Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés ;
3. Fermeture à 16h30 les 24 et 31 décembre ;
4. Pas de changement d'ouverture en juillet et en août.

Consigne de tri des sacs "drive"

Nous vous rappelons que les sacs utilisés lors des courses sur Internet (principe du supermarché drive) ne sont pas recyclés dans les bacs du

Sycodec. Il ne faut pas jeter les sacs en papier dans la poubelle bleue.

Le plus souvent, ce type de sac est consigné. Pensez à le rapporter lors de vos courses.



Le tri du bac jaune



Pas toujours facile de s'y retrouver dans les consignes de tri, d'autant qu'elles sont différentes d'un endroit à l'autre. La liste des déchets à recycler (mises à part les expérimentations régionales sur certains emballages)

est cependant la même partout. Elle est transmise aux collectivités par Eco-Emballages. Seuls changent les "modes de collecte" qui restent au choix des communes.

Quelques conseils utiles



Avant de jeter votre déchet dans la poubelle jaune, **vérifiez qu'il s'agit bien d'un emballage et non d'un objet.**



Les emballages à recycler sont **dessinés sur l'étiquette consigne de tri** collée sur le couvercle ou à l'avant du bac jaune.

MERCI DE DÉPOSER DANS CE CONTENEUR
Bien vidé, en vrac, sans sac plastique

*En doute ?
Je jette dans le bac bordeaux*

Cartons ménagers	Briques alimentaires	Bouteilles en plastique (alimentaire, hygiène et entretien)	Flacons en plastique (ménager, hygiène et entretien)	Emballages en métal

Ne pas jeter :

- Boissons plastiques
- Cartons sales
- Cartons
- Cartons d'équipement
- Cartons bruns
- Cartons sales
- Emballages plissés
- Film plastique
- Objets
- Verre
- Papiers, journaux
- Piles
- Polystyrène
- Pois de poissons
- Sacs en plastique
- Tubes plastiques

Nous contacter :
03 26 65 40 70
ou www.ecoemballages.fr



En cas de doute sur un déchet, mieux vaut le jeter dans la poubelle bordeaux.



Les déchets de la poubelle jaune

Les bouteilles et flacons en plastique alimentaire, d'hygiène et d'entretien

Par exemple :

Bouteilles d'eau, bouteilles de soda, bouteilles de jus de fruits, bouteilles de lait, bouteilles de soupe, bouteilles de yaourt à boire, bouteilles d'huile, bouteilles de vinaigrette, flacons de ketchup, flacons de moutarde, flacons de mayonnaise, flacons de shampoing, flacons de savon, bidons de lessive, flacons de produit vaisselle ...



Les emballages en métal

Par exemple :

Boîtes de conserve de légumes, boîtes de conserve de fruits, boîtes de conserve de plats préparés, bidons de sirop, canettes, bombes de mousse à raser, bombes de déodorants, bombes de chantilly ...



Les cartons ménagers et les briques alimentaires

Par exemple :

Paquets de céréales, paquets de pâtes, paquets de riz, paquets de gâteaux, suremballages de packs de yaourts, briques de lait, briques de soupes, briques de jus de fruits ...



Les reports de collecte en 2013

Jour férié (pas de collecte)	Rattrapage de la collecte
Lundi 1 ^{er} avril (Lundi de Pâques)	Collecte annulée - pas de report
Mercredi 1^{er} mai (Fête du travail)	Collecte avancée le samedi 27 avril
Mercredi 8 mai (Victoire 1945)	Collecte avancée le samedi 4 mai
Jeudi 9 mai (Ascension)	Collecte reportée le samedi 11 mai
Lundi 20 mai (Pentecôte)	Collecte annulée - pas de report
Jeudi 15 août (Assomption)	Collecte reportée le samedi 17 août
Vendredi 1 ^{er} novembre (Toussaint)	Collecte reportée le samedi 2 novembre
Lundi 11 novembre (Armistice 1918)	Collecte annulée - Pas de report
Mercredi 25 décembre	Collecte reportée le samedi 28 décembre
Mercredi 1^{er} janvier 2014	Collecte reportée le samedi 4 janvier 2014



Les déchèteries du Sycodec

Depuis 2001, vous êtes de plus en plus nombreux à vous rendre en déchèterie. C'est un phénomène également constaté dans de nombreuses collectivités, ce qui a poussé l'Etat à modifier la réglementation. Objectif : répondre aux problèmes de sécurité des biens et des personnes et aux impacts sur l'environnement liés à l'augmentation importante des déchets collectés.

Les obligations réglementaires

L'amélioration de la sécurité aux abords des bennes

Pour limiter les risques de chutes, des barrières seront installées devant chaque benne.



Exemple dans une déchèterie du Nord

L'amélioration de la signalétique

Afin de permettre une meilleure information du public sur les règles de sécurité et les consignes de tri, l'affichage sera revu dans chaque déchèterie.



La collecte séparative des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Les DEEE seront collectés selon un planning défini pour l'année. En dehors de ce planning, il ne sera pas possible de déposer vos DEEE en déchèterie. Nous travaillons actuellement sur le projet.

Vous serez informés lors de sa mise en oeuvre.

Nous vous rappelons que lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien.



Les travaux prévus en 2013/2014



- Agrandissement de la déchèterie de Pontfaverger (5 bennes supplémentaires)
- Agrandissement de la déchèterie de Hermonville (2 bennes supplémentaires)

Vers une tarification des apports des déchets professionnels en déchèterie



Les déchets des professionnels représentent aujourd'hui 22 % des apports en déchèterie.

Pour harmoniser les conditions d'accès sur le bassin rémois, les producteurs de déchets non-ménagers devront désormais participer au financement du service. Tous les professionnels concernés seront contactés par un agent du Sycodec qui leur exposera les nouvelles conditions d'accès au service déchèteries et les délais de mise en place.

La déchèterie de Sillery

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la commune de Sillery (à laquelle appartient la déchèterie) a rejoint Reims Métropole. Pour assurer la continuité du service, le Sycodec a signé une convention avec Reims Métropole garantissant l'accès des communes à la déchèterie de Sillery jusqu'au 31 décembre 2013.



Sillery
Convention d'accès jusqu'au 31 décembre 2013

Distribution de compost



Le Sycodec organise une matinée consacrée au compostage domestique au centre d'exploitation de Cernay-les-Reims.

Au programme, distribution de compost et vente de composteurs domestiques.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 03 26 05 40 78.

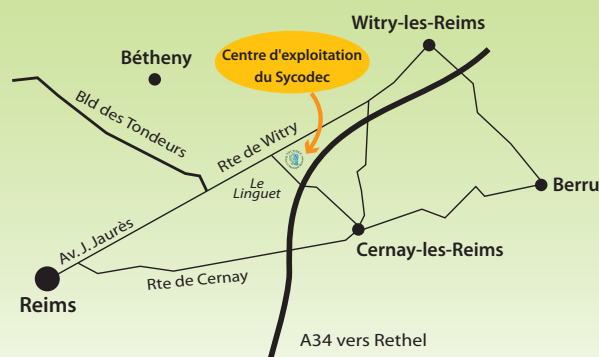
Distribution de compost

Le compost. Issu des déchets verts des déchèteries, il doit être mélangé à de la terre comme complément pour les plantations. Il ne doit pas être utilisé pur.

Les proportions recommandées : 20 % de compost pour 80 % de terre.

- **Distribution limitée à 200 litres par foyer.**
- **Merci d'apporter vos contenants.**

Pour vous rendre sur place :



**Samedi 13 avril 2013
de 9h à 12h**

**au centre d'exploitation du Sycodec
à Cernay-les-Reims**

**Offre réservée aux particuliers des communes
adhérentes au Sycodec sur présentation de
la carte déchèterie dans la limite du stock
disponible.**



Vente de composteurs domestiques

Deux modèles sont proposés :

- Composteur plastique à 20 € TTC
- Composteur bois à 30 € TTC

Pour l'achat d'un composteur, nous vous proposons également un bio-seau pour votre cuisine à 2 € TTC

➤ **Vente limitée à 2 composteurs par foyer.**

Directeur de la publication :
Alain TOULLEC

Conception / Création / Rédaction :
Nathalie THIÉRY

Avec la participation de :
Céline JACQUES
Thomas GARINET
Carole RENAUD GOUD
Frédéric ROCHET



**ECO
EMBALLAGES**

Sycodec Plaine et Montagne Rémoises

BP 58 - 51500 RILLY-LA-MONTAGNE

Tél. 03 26 05 40 78 Fax. 03 26 05 40 79

E-Mail : administration@sycodec.fr

Site Internet : www.sycodec.fr